

Image not found or type unknown



Recherche en responsabilite

Par **ANDRE**, le **18/03/2009** à **15:40**

J'ai pris ma retraite en tant qu'ingénieur structure activité libérale le 31/12/2005 et j'ai donc fermé mon bureau ou j'ai exercé mon activité de B.E.T. rnMa responsabilité étant engagée sur dix ans, si un courrier recommandé ou une assignation d'huissier arrivaient n'ayant plus d'adresse professionnelle, ce courrier retournerait à son expéditeur. Peut on me rechercher en responsabilité sans m'avoir retrouvé (adresse personnelle)? et après m'avoir retrouvé peut on me faire incomber un sinistre éventuel sans que je puisse me défendre et allerter ma cie d'assurances ?rnMerci par avance

Par **chaber**, le **30/03/2009** à **17:40**

Bonjour,rnEn général, vous avez remis des attestations d'assurance décennale sur lesquelles figurent votre assureur et le numéro de votre contrat.rnSi un sinistré ne parvient pas à vous joindre, il peut s'adresser directement à l'assureur.